CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Consultation n°2021_17402_0063

Mise en place d'un réseau de compostage dans les 6° & 8° arrondissements de Marseille – 3 lots

1) OBJET DE LA PRESTATION

La présente consultation a pour objet la mise en place d'un réseau de compostage dans les jardins des 6° & 8° arrondissements gérés par la Mairie du 4ème secteur, ainsi qu'à la Maison des Sports de Bonnefon et au CMA des Calanques.

La consultation sera composée de 3 lots :

Lot	INTITULE
1	Développement du compostage collectif et mise en place d'un réseau dans les parcs et jardins du 6° arrondissement gérés par la Mairie de secteur
2	Développement du compostage collectif et mise en place d'un réseau dans les parcs et jardins du 8° arrondissement gérés par la Mairie de secteur
3	Développement du compostage collectif et mise en place d'un réseau sur deux equipements du 8° arrondissement gérés par la mairie de secteur

2/ PRÉAMBULE

La Ville de Marseille a déclaré l'urgence climatique. Elle entend ainsi renforcer son engagement dans cette voie et prendre en compte la question du climat et du développement durable dans toutes ses décisions et ses projets.

De plus, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, publiée le 17 août 2015, prévoit, d'ici 2025, une généralisation du tri à la source des biodéchets sur tout le territoire français ce qui rend la mise en place de composteurs d'autant plus nécessaire.

Les Mairies de secteur sont des relais incontournables des politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Marseille. Instances de proximité, elles sont en première ligne pour mobiliser les acteurs, promouvoir de nouvelles pratiques et favoriser le passage à l'action.

La Mairie des 6ème et 8ème arrondissements est compétente pour la gestion et l'entretien des espaces verts de moins de 1 hectare. Elle gère à ce titre **des parcs et jardins publics de proximité qu'elle souhaite équiper en composteurs collectifs afin de permettre aux habitants d'y déposer leurs biodéchets et créer ainsi un réseau de compostage.**

Certains espaces décentralisés sont d'ores et déjà équipés de composteurs : c'est le cas du Jardin du Bois Sacré situé dans le quartier de Vauban, le jardin du centre aéré Pastré, situé dans le parc de la campagne Pastré ainsi que le parc de Bagatelle. À l'image du jardin du Parc du Bois Sacré, les composteurs installés auront vocation à être partagés.

2.1/ Constat de situation

Face à une augmentation constante de production globale des déchets ainsi qu'aux centres de traitements de déchets qui arrivent à saturation, le compostage collectif constitue une alternative.

En France, la quantité annuelle de déchets est de 350 kg par personne et 30 % des ordures ménagères sont des déchets organiques, donc recyclables.

3/ OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

Un site de compostage partagé est un espace qui se construit et se gère à plusieurs.

Il suppose une implication forte des habitants, et ceci dans la durée.

Dans ce cadre, les actions proposées devront contribuer à :

- Mobiliser les citoyens pour être des acteurs de ce dispositif,
- Constituer un collectif de riverains pour chaque jardin et le former aux bonnes pratiques de compostage,
- Lancer des projets expérimentaux de réduction et de valorisation des déchets,
- Améliorer le cadre de vie en créant du lien social au sein d'un quartier,
- Renforcer la végétalisation et la préservation de la biodiversité,
- Créer, dans des espaces parfois délaissés, des jardins pédagogiques, des jardins partagés, des jardins potagers, des jardins familiaux,...

La mise en place de lieux partagés de compostage permettra d'informer et de sensibiliser les publics à la thématique du compostage, créer une dynamique au sein des sites de compostage partagés, créer des échanges d'expériences, susciter de nouveaux projets dans des aires similaires, mais également de mobiliser des voisins.

Les habitants expriment d'ailleurs une forte demande de lien avec la nature et de jardinage, à laquelle la Ville souhaite continuer de répondre, en s'adaptant à la pression exercée par le changement climatique. De plus, le compostage réduit considérablement la fréquence de sorties des poubelles et sera synonyme de gain de temps.

4/ DESCRIPTION DES LOTS 1 et 2

4.1/ Lot n° 1 - Développement du compostage collectif et mise en place d'un réseau dans les parcs et jardins du 6° arrondissement gérés par la Mairie de secteur.

Jardins concernés :

Nom du jardin	Adresse
JARDIN LACÉDÉMONE	Rue Lacédémone 13006 Marseille
JARDIN MICHEL LÉVY	Rue Pierre Laurent 13006 Marseille
SQUARE JEAN GIONO	Rue Villas Paradis 13006 Marseille

JARDIN JULES MOULET	Rue Jules Moulet 13006 Marseille
JARDIN POINSO CHAPUIS	Dans la résidence Dragon sise 44 à 58, rue Jules Moulet 13006 Marseille
JARDIN DU BASSIN	Rue Lacédémone 13006 Marseille

4.2/ Lot n° 2 - Développement du compostage collectif et mise en place d'un réseau dans les parcs et jardins du 8° arrondissement gérés par la Mairie de secteur.

Jardins concernés :

Nom du jardin	Adresse
JARDIN ESPLANADE DES GOUMIERS	Angle avenue des Goumiers / Traverse Parangon 13008 Marseille
JARDIN JOSEPH CHABAUD	Avenue Elsa Triolet 13008 Marseille
JARDIN MONT ROSE	Angle rues Saint Roch et Arapèdes 13008 Marseille
JARDIN ALOADES	Traverse Prat 13008 Marseille
JARDIN DE MAILLANE	Bd de Maillane

5/ DESCRIPTION DES PRESTATIONS COMMUNES AUX LOTS 1 ET 2

Le candidat aura en charge la coordination du projet et les activités menées par les acteurs du compostage dans les parcs et jardins des 6ème et 8ème arrondissements en lien avec les riverains, les collectifs, les CIQ autres partenaires s'il y a lieu.

5.1/ Description des phases

Le démarrage de chaque phase sera enclenché par un ordre de service.

5.1.1/ Phase 1

Le prestataire devra :

- Identifier les acteurs mobilisables (riverains, collectifs, CIQ...) et constitution du futur comité de pilotage avec les riverains, dont un binôme de référents,
- Sensibiliser ces acteurs pour adhérer aux enjeux du compostage collectif,
- Créer des supports informatifs et communicationnels autour du compost,
- Mettre en place un site interactif présentant les différents projets, les acteurs impliqués, un agenda et une carte des sites de compostage de l'arrondissement concerné par le lot,
- Élaborer un programme d'organisation des composteurs (entretien, horaires d'ouverture et de fermeture, guide de compostage),
- Élaborer un réseau d'approvisionnement en matières sèches.

- Faire la demande auprès de la Métropole afin d'acquérir des composteurs après la constitution du collectif.

Durée maximum de la phase : 5 mois

5.1.2/ Phase 2

Le prestataire devra :

- Coordonner les rencontres entre le maître composteur mandaté par la métropole et des collectifs d'habitants.

- Accompagner les sites de compostage en visant l'autonomie et la pérennisation des pratiques
Le suivi technique du fonctionnement des composteurs est important pour la réussite du compostage. Il s'agira notamment de vérifier la qualité et la quantité de biodéchets déposés ainsi que de capitaliser sur les retours d'expériences.

- Lancer des projets expérimentaux de réduction et de valorisation des déchets

Valoriser des solutions permettant d'agir à la fois à l'amont, pour réduire les déchets, et à l'aval, pour trouver des solutions de valorisation et de réduction de l'impact de ces déchets sur l'environnement.

- Fournir le matériel : pelles, fourches, grillage, sécateurs, arrosoirs, cadenas et stockage ou abri matériel.

- Proposer et coordonner des animations et des formations

Le prestataire devra fournir des propositions d'animations sous forme de fiches utilisables, mettre en place des ateliers et animations (6 au minimum) afin de sensibiliser et de former les publics visés à la thématique du compostage, créer une dynamique permettant un échange d'expériences entre les différents sites dotés de composteurs et permettre aux habitants de s'approprier un savoir-faire. Il pourra proposer des outils collaboratifs pour informer les riverains, les collectifs, les CIQ et les autres partenaires s'il y a lieu.

Ceux-ci devront être autonomes à la fin de la mission.

- Organiser une réunion de clôture et rédiger un bilan final de la mission.

- Fournir une charte de gouvernance et une notice d'entretien qui mentionnera des préconisations notamment sur le mode de gestion des sites de compostage après la fin de la prestation.

Durée maximum de la phase : 5 mois

6/ DESCRIPTION DU LOT 3

6.1/ lot 3 : Développement du compostage collectif et mise en place d'un réseau sur deux equipements du 8° arrondissement gérés par la mairie de secteur.

Centres d'Animations concernés :

Centre d'Animation	Adresse	Horaires d'ouverture (Semaine, Week-end et jours fériés)
TERRAIN OLMETA en liaison avec le CMA des Calanques (2, traverse de la Marbrerie 13008 Marseille)	Avenue de la Madrague de Montredon 13008 Marseille En face des logements sociaux de la Verrerie	Terrain ouvert au public
MAISON DES SPORTS DE BONNEFON	Rond-point de Bonnefon 13008 Marseille	Site ouvert au public

6.1/ Description des phases

Le démarrage de chaque phase sera enclenché par un ordre de service.

6.1.1/ Phase 1

Le prestataire devra :

- Identifier les acteurs mobilisables (riverains, collectifs, CIQ, associations, partenaires, les parents et les enfants) et constitution du futur comité de pilotage avec les riverains, dont un binôme de référents,

- Sensibiliser ces acteurs pour adhérer aux enjeux du compostage collectif,

- Créer des supports informatifs et communicationnels autour du compost,

- Élaborer un réseau d'approvisionnement en matières sèches.

- Élaborer un programme d'organisation des composteurs (entretien, horaires d'ouverture et de fermeture, guide de compostage),

- Faire la demande auprès de la Métropole afin d'acquérir des composteurs après la constitution du collectif.

Durée maximum de la phase : 5 mois

6.1.2/ Phase 2

Le prestataire devra :

- Coordonner les rencontres entre le maître composteur mandaté par la Métropole et les publics des Centres d'Animation et les riverains, collectifs, CIQ, associations, partenaires.

- Organiser des ateliers pédagogiques : une réalisation concrète est nécessaire, utilisation du compost dans les jardins des sites, apprentissage transversal ludique sur des thèmes environnementaux,

Le candidat devra mettre en place des ateliers et animations afin de sensibiliser et de former les publics à la thématique du compostage dont le personnel, les intervenants externes, les enfants et les parents. Il devra créer une dynamique permettant un échange d'expériences entre les différents CMA dotés de composteurs et permettre aux publics de s'approprier des savoir-faire. Il pourra proposer des outils collaboratifs pour informer les adhérents, co-créer des solutions de collectes et de traitement des biodéchets en circuit court, composter les biodéchets des cuisines, créer un point d'apport volontaire.

- Accompagner les centres d'animations en visant l'autonomie et la pérennisation des pratiques

Le suivi technique du fonctionnement des composteurs est important pour la réussite du compostage. Il s'agira notamment de vérifier la qualité et la quantité de biodéchets déposés ainsi que de capitaliser sur les retours d'expériences.

- Lancer des projets expérimentaux de réduction et de valorisation des déchets

Valoriser des solutions permettant d'agir à la fois à l'amont, pour réduire les déchets, et à l'aval, pour trouver des solutions de valorisation et de réduction de l'impact de ces déchets sur l'environnement.

- Proposer et coordonner des animations et des formations

Le prestataire devra fournir des propositions d'animations sous forme de fiches utilisables, mettre en place des ateliers et animations afin de sensibiliser et de former les publics visés à la thématique du compostage, créer une dynamique permettant un échange d'expériences entre les différents sites dotés de composteurs et permettre aux habitants de s'approprier un savoir-faire. Il pourra proposer des outils collaboratifs pour informer les riverains, les collectifs, les CIQ et les autres partenaires s'il y a lieu.

- Fournir le matériel : pelles, fourches, grillage, sécateurs, arrosoirs, cadenas et stockage ou abri matériel.

- Organiser une réunion de clôture et rédiger un bilan final de la prestation.

- Fournir une charte de gouvernance et une notice d'entretien qui mentionnera des préconisations notamment sur le mode de gestion des sites de compostage après la fin de la prestation.

Ceux-ci devront être autonomes à la fin de la prestation.

Durée maximum de la phase : 5 mois